ANAPAC RDC

RAPPORT ANNUEL 2023



TABLE DES MATIÈRES

I.1. Etat de lieu d'identification, documentation et cartographie des APAC par ANAPAC-RDC 8

I.2. Projets et/ou initiatives ayant accompagné ANAPAC-RDC pour l'atteinte des résultats de cet axe : 8

TITRE II. AXE RECONNAISSANCE ET SECURISATION DES APAC (les activités réalisée par ANAPAC-RDC) 10

II.1. Projets et/ou initiatives soutenant les actions de reconnaissance et sécurisation des APAC, avec l'appui des PTF 10

II.1.2. Avec l'appui technique et financier de Rainforest Foundation Norway (RFN) dans son projet « Renforcer et promouvoir les Aires et territoires conservés par les populations autochtones et communautés locales (APAC) pour le maintien durable de la biodiversité et des écosystèmes en République Démocratique du Congo ». 10

II.1.3. Avec l'Appui Financier et technique de la Banque Mondiale, Caritas Congo Absl, dans le cadre de son projet « Projet d'appui aux communautés dépendantes de la forêt en RDC ». 11

II.1.4. Avec l'appui technique et financier de Rainforest Fund (RFUND) dans le cadre de son projet intitulé « Appui au relèvement communautaire et la résilience au COVID-19 et renforcement des moyens de subsistance des peuples autochtones pygmées en province du Nord Kivu à l'Est de la République démocratique du Congo 11

II.1.5. Avec l'Appui technique et financier de IPRI, dans le cadre du projet intitulé « Appui à la Défense et la Promotion des Droits de l'homme et des Peuples Autochtones en République démocratique du Congo » 11

TITRE III. SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CBD ET SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE DES INITIATIVES AYANT UN IMPACT SUR LES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES EN RDC 12

III.1. Projets et/ou initiatives réalisée par ANAPAC RDC, avec l'appui de ses partenaires 13

III.1.2. Avec l'appui technique et financier de Rainforest Foundation Norway (RFNo) , dans le projet intitulé "Renforcer et promouvoir les Aires et territoires conservés par les populations autochtones et communautés locales (APAC) pour le maintien durable de la biodiversité et des écosystèmes en République Démocratique du Congo » 13

III.1.2. Avec l'Appui technique et financier de Rainforest fund,(RFUND), dans le projet intitulé Appui au relèvement communautaire et la résilience au COVID-19 et renforcement des moyens de subsistance des peuples autochtones pygmées dans les paysages bio-culturels Est et ouest 14

TITRE IV. LES ACTIONS DE RESEAUTAGE 14

VI.1.1. Conférence, Forum, Atelier et autres activités que le personnel de l'ANAPAC RDC avait assistées dans le cadre de renforcement institutionnel 14

VI. 1.2 ; Assemblée générale, conseil d'administration et autres activités organisées par ANAPAC RDC pour son renforcement institutionnel 15

V. Notre Equipe 15

Conclusion 17

Annexes. 19

LISTE DES ACRONYMES ET ABRÉVIATION

AMEC : Autres Mesures Efficaces de Conservation par zone

ANAPAC : Alliance Nationale d'Appui et de promotion des Aires et territoires du Patrimoine Autochtone et Communautaire

AP : Aires Protégées

APA : Accès aux ressources génétiques et le Partage juste et équitable des Avantage découlant de leur exploitation

APAC : Aires et territoires du Patrimoine Autochtone et Communautaire

CDB : Convention sur la Diversité Biologique

CFCL : Concessions Forestières des Communautés Locales

CLIP : Consentement Libre et Informé au Préalable

COLO : Communautés locales

GIZ/BGF : Coopérative allemande/Maintien durable de la biodiversité

ICCN : Institut Congolais pour la Conservation de la Nature

IPRI : Indigenous peoples rights international

MEDD : Ministère de l'Environnement et Développement Durable

ONG : Organisation Non Gouvernementale

ONGD : Organisation Non Gouvernementale de Développement

PA : Peuples Autochtones

PACDF : Projet d'appui aux communautés dépendantes de la forêt

PAP : Peuples Autochtones Pygmées

PGAPF : Projet de gestion améliorée des paysages forestiers

RDCongo : République Démocratique du Congo

REDD+ : Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts

RFN : Rainforest Foundation Norway

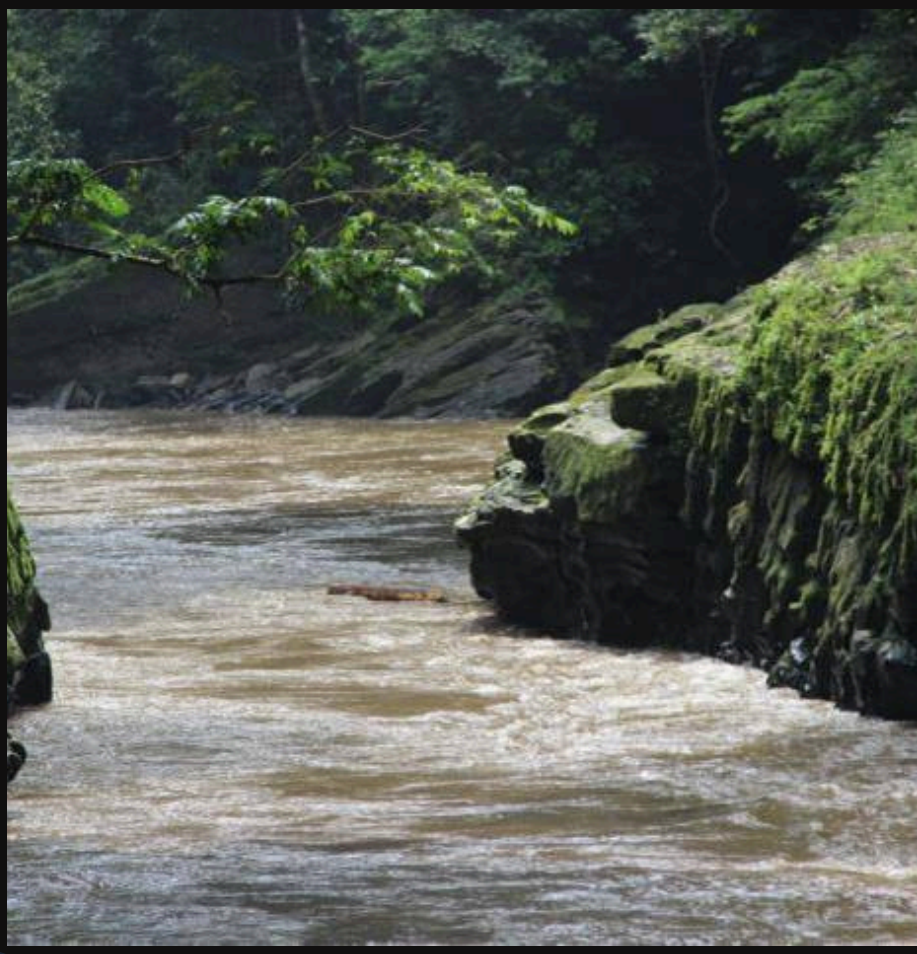
RFUND : Rainforest Fund

UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature

RESIMÉ



Ce rapport annuel de l'ONG ANAPAC-RDC retrace les grandes réalisations de l'ANAPAC-RDC conformément à ses axes prioritaires d'intervention. Il s'agit de : (i) Renforcement des APAC, (ii) Reconnaissance et sécurisation des APAC, (iii) Suivi de la mise en œuvre de la CDB et de la sauvegarde socio-environnementale des initiatives ayant un impact sur les APAC et en fin, (iv) Réseautage ou le renforcement institutionnel.
Au finish un tableau des contraintes, défis, recommandations, sera épinglé avant de présenter une brève conclusion. Tel est l'économie du présent Rapport annuel 2023 de l'ANAPAC RDC.



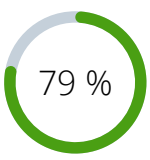


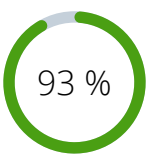
AVANT-PROPOS

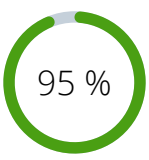
En 2023, ANAPAC-RDC et ses partenaires techniques et financiers ont consolidés et intensifiés les actions et/ou programmes sur terrain auprès des peuples autochtones et communautés locales qui sont ces cibles prioritaires.
Ces actions et/ou programmes ont tournés autour de renforcement des APAC (identification et documentation), la reconnaissance légale avec des actions de plaidoyer tant national qu'international dont par exemple le Cadre Mondial de la Biodiversité Kumming Montréal avec son cible 3 où les états partis ont pris l'engagement d'élargir leur étendu national de conservation à 30% d'ici 2030 tout à tenant compte des AMEC ainsi que les territoires occupés par les peuples autochtones. Au niveau national, avec l'actualisation de la « Stratégie et plans d'actions nationaux sur la biodiversité » où la nécessite est d'aligner toutes les lois, politiques, programmes avec le cadre mondial de la biodiversité Kumming Montréal.
D'autres actions de l'ANAPAC-RDC au cours de cette période ont permis aux communautés autochtones d'obtenir les titres légaux via CFCL sur leurs espaces gérées en conformité avec la coutume locale.
Et afin, les activités résilientes ont été réalisées dans certains sites pilotes.

Nous exprimons notre profonde gratitude à tous nos partenaires techniques et financiers dont leurs soutiens ont contribué à la réussite de nos efforts qui nous conforte et nous interpelle davantage à plus d'ardeur au travail pour la promotion et la valorisation des APAC en RDC.

Cette gratitude est également exprimée aux peuples autochtones et communautés locales avec lesquels nous travaillons pour nous avoir permis de partager leur quotidien







I.PRESENTATION DE L'ANAPAC-RDC

A. MISSION ANAPAC

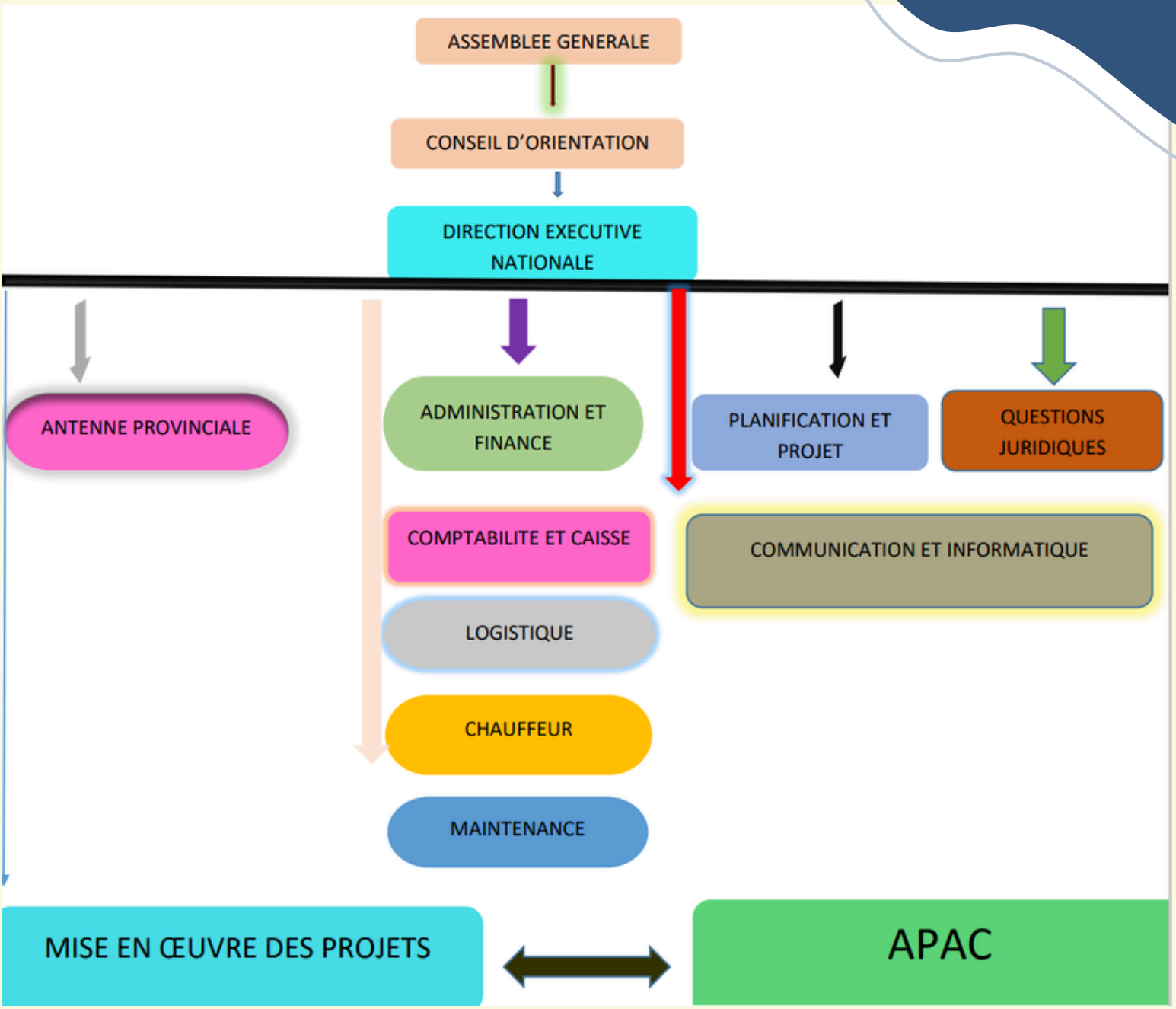
ANAPAC-RDC milite pour la promotion, la valorisation et la reconnaissance légale des APAC-territoire de vie et Aires de conservation communautaire gouvernées et gérées par les peuples autochtones et communautés locales en république démocratique du Congo.

B. VISSION ANAPAC

ANAPAC-RDC rêve d'un Congo où les peuples autochtones et communautés locales ayant des espaces de vie, des aires et territoires conservés traditionnellement, très engagés dans leur gouvernance et gestion durable, développent un partenariat responsable avec l'Etat congolais et d'autres parties prenantes, renforcent et améliorent leurs conditions de vie.

C. Profil organisationnel

L'Alliance Nationale d'appui et de promotion des Aires et Territoires du Patrimoine Autochtone et Communautaire en RD Congo, en sigle ANAPAC-RDC, est un réseau spécifique et professionnel fédérateur des communautés et organisations de base détentrices des Aires et territoires conservés par les peuples autochtones et communautés locales. Elle existe depuis 2013, et reconnue légalement par l'arrêté ministériel du Ministre de la Justice sous le N°083/CAB/ME/MIN/J&GS/2019 du 21 janvier 2019 lui accordant la personnalité juridique. Elle est aussi enregistrée légalement au Ministère de l'Environnement et du Développement durable, sous le N°695/CAB/MIN/MECN-DD/02/00/RBM/2016, et qui est le ministère de tutelle, et du domaine auprès de qui fonde sa mission, sa vision et ses actions.



II. Nos réalisations En 2023

Nos réalisations vont se relayer sur les axes stratégiques prioritaires de l'organisation, il s'agit de (i) Renforcement des APAC, (ii) Reconnaissance et sécurisation des APAC, (iii) Suivi de la mise en œuvre de la CDB et de la sauvegarde socio environnementale des initiatives ayant un impact sur les APAC et en fin, (iv) Réseautage ou le renforcement institutionnel.

TITRE I. DES ACTIONS DU RENFORCEMENT DES APAC

Cet axe vise à renforcer les capacités de gouvernance et de gestion des APAC par leurs détenteurs sur toute l'étendue du territoire national où ils sont établis. Il cherche également à faire comprendre la valeur et la richesse des APAC pour susciter des incitations positives en leur faveur en vue de pérenniser les avantages, les opportunités et les solutions qu'elles offrent.

D'où, les objectifs suivants :

Objectif 1 : D'ici à 2025, identifier et documenter 85% des potentielles APAC dans au moins 15 provinces de la RD Congo ;

Objectif 2 : D'ici à 2025, cartographier au moins 90% des sites APAC ainsi identifiés ;

Objectif 3 : D'ici à 2025, renforcer la gouvernance et les organes de gestion des APAC dans 80% des sites identifiés.

I.1. ETAT DE LIEU D'IDENTIFICATION, DOCUMENTATION ET CARTOGRAPHIE DES APAC PAR ANAPAC-RDC



- 28 APAC identifiées ;
- 12 APAC cartographiées;
- 8 APAC documentées dont une étude réalisée sur l'intégrité de la forêt et de la biodiversité. Cas de Bembiteli;
- Près de 678.000 ha (0,3% du territoire national) de terres identifiées sous gestion des PACL ;
- 4 APAC sont emblématiques;
- 1dans le Processus de Renforcement Autonome (PRA).

I.2. Projets et/ou initiatives ayant accompagné ANAPAC-RDC pour l'atteinte des résultats de cet axe :

2.1. Dans son projet intitulé « Renforcer et promouvoir les Aires et territoires conservés par les populations autochtones et communautés locales (APAC) pour le maintien durable de la biodiversité et des écosystèmes en République Démocratique du Congo » avec l'appui technique et financier (Rainforest Foundation Norway).

ANAPAC avait identifié, documenté, cartographié et réalisé l'étude sur l'inventaire floristique et faunique d'un 1 site APAC nommé BEMBITELI situé dans le paysage bio culturel Est, en territoire de Bafwasende, secteur de Bomoli, groupement de bembiteli. Cette APAC est un site où les ressources naturelles sont gérées et conservées à travers les règles définies par les communautés autochtones et locales et acceptées par tous.

CONTACT

Adresse : 50B, Avenue Limaya, Quartier Salongo, KINSHASA -KITAMBO
Téléphone: +243 859120349, +243 840906518
E mail: anapacrdcongo@gmail.com, jitongwa71@gmail.com
République Démocratique du Congo



1.1.Dans son projet intitulé « Projet d'appui aux communautés dépendantes de la forêt », financé par la Banque Mondiale via Caritas Congo asbl).

ANAPAC-RDC avait identifié, documenté, cartographié, structuré les membres des communautés autochtones et locales de 5 sites APAC/forêt communautaire parmi les 19 territoires pilotes ciblés par le projet PACDF en RDC.

Ces sites APAC sont : APACs NKAHANGI, APACs APAKOLA-KIEKIE, APACs IKULIA ALOLEKE, APACs MATENDA, et APACs de BATWA KEMBE, BATWA BUSHOBE et BATWA LOKOMBE.

2.3. Dans le cadre du projet « Projet de gestion améliorée des Paysages forestiers, avec l'appui financier de (FRMi),

ANAPAC-RDC avait informé, sensibilisé, et consulté les membres de la communauté autochtone et locale pour l'obtention du CLIP et mise en place des organes de gestion et gouvernance des futures Concessions forestières des Communautés locales et Peuples Autochtones Pygmées.

Quatre Concessions forestières des Communautés locales et Peuples Autochtones Pygmées dans les territoires de : INONGO, OSHWE et KIRI, respectivement dans les Groupements de MPENGE, BOLENDO, DJOKO et BAKONDA ont été accompagné.

2.4. Dans son projet intitulé « renforcer et sécuriser le système traditionnel de conservation communautaire des aires et territoires conservées par les peuples autochtones pygmées et communautés locales à travers leur sécurisation juridique en République démocratique du Congo »avec l'appui technique et financier de Rights+ Ressources (RRI)

ANAPAC-RDC avait organisée les missions de prospection dans les paysages culturels centre, Est et Ouest. Ces ateliers provinciaux avaient réunis les délègues de la communauté autochtone et locale, les acteurs de la société civile et les services étatiques provinciaux. ANAPAC-RDC avait ciblée Plus de 152 aires de conservation communautaires recensées, des menaces identifiées et les besoins en accompagnement identifiés.

TITRE II. AXE RECONNAISSANCE ET SECURISATION DES APAC (les activités réalisée par ANAPAC-RDC)

À travers cet axe, l'ambition est de définir les voies fiables, efficaces, simples, pratiques et adaptées pour la reconnaissance légale ou la règlementation spécifique aux APAC. Aussi, sera-t-il ici question de susciter le respect des engagements se rapportant à la sécurisation des APAC pris par l'État congolais au niveau international. Enfin, le deuxième axe stratégique cherche à mettre en place des mécanismes de protection des connaissances traditionnelles associées aux APAC.

Objectif 4 : D'ici à 2025, faire un état des lieux des politiques, stratégies, lois et règlementations relatives aux APAC, et vérifier l'effectivité de leur mise en œuvre ;

Objectif 5 : D'ici à 2025, proposer un cadre juridique relatif aux APAC, en vue de leur reconnaissance et de leur sécurisation ;

Objectif 6 : D'ici à 2025, vulgariser les politiques, stratégies, lois et règlementations relatives aux APAC dans au moins 15 provinces de la RD Congo.

II.1. Projets et/ou initiatives soutenant les actions de reconnaissance et sécurisation des APAC, avec l'appui des PTF

II.1.2. Avec l'appui financier et technique de Rights+ Ressources (RRI) : dans son projet intitulé « renforcer et sécuriser le système traditionnel de conservation communautaire des aires et territoires conservées par les peuples autochtones pygmées et communautés locales à travers leur sécurisation juridique en République démocratique du Congo »

ANAPAC-RDC avait réalisé les activités suivantes :

- Produire une étude portant « analyse juridique sur la proposition de loi modifiant et complétant la loi 14/003 du 11 février 2014 relative à la conservation de la nature : Opportunités de sécurisation juridique des AMCE et APAC en RDC ;
- Soutenir le projet de loi portant révision et/ou modification de la loi 14/003 du 11 février 20214 relative à la conservation de la nature en déposant une note argumentaire auprès du bureau de la commission de l'environnement et ressources naturelles de l'Assemblée Nationale.

II.1.2. Avec l'appui technique et financier de Rainforest Foundation Norway (RFN) dans son projet « Renforcer et promouvoir les Aires et territoires conservés par les populations autochtones et communautés locales (APAC) pour le maintien durable de la biodiversité et des écosystèmes en République Démocratique du Congo ».

ANAPAC-RDC avait organisée les activités suivantes :

- Participation des membres des délègues des peuples autochtones et communautés locales à la cop15 lors de l'adoption du Cadre mondial de la biodiversité Kunming Montréal, et influencer la cible 3, tout en prenant en compte les territoires occupés par les peuples autochtones, c'est une voie legale internationale qui peut jouer sur la reconnaissance et sécurisation des APAC en RDC
- Participation des membres de COSPAB aux travaux d'actualisation de la stratégie et plans d'actions nationaux de la biodiversité (SPANB) et les 7e et 8e Rapports nationaux de la biodiversité en RDC, cette voie renforce les actions de reconnaissance et sécurisation des APAC.
- Organisation des réunions de plaidoyer et Consultations auprès des différents services étatiques Ministère de l'Environnement et développement durable, Direction de développement durable, Division de la biodiversité ; Ministère de la Santé publique ; Affaires foncières ; Aménagement du territoire ; pèche et élagage ; Agriculture ;

-

- Organisation des réunions spécifique de plaidoyer avec la Division de la biodiversité, MEDD (DDD) pour bien orienter les débats sur l'élaboration de la note de position ;
- Organisation des réunions de restitution des travaux d'actualisation de SPANB; de participation aux évènements internationaux sur la biodiversité.

II.1.3. Avec l'Appui Financier et technique de la Banque Mondiale, Caritas Congo Absl, dans le cadre de son projet « Projet d'appui aux communautés dépendantes de la forêt en RDC ».

ANAPAC-RDC avait accompagné les peuples autochtones pygmées dans le processus de la foresterie communautaire. Trois communautés avaient obtenues trois titres légaux portant « concession forestière des communautés locales ». Ces trois titres ont permis aux communautés autochtones de sécuriser leurs droits sur leurs forêts qu'elles protégées en vertu de la coutume locale. Il s'agit des communautés suivantes : Batwa kembe, Batwa Bushobe et Batwa Lokombe respectivement dans la province du Kasaï en territoire de Mweka.

II.1.4. Avec l'appui technique et financier de Rainforest Fund (RFUND) dans le cadre de son projet intitulé « Appui au relèvement communautaire et la résilience au COVID-19 et renforcement des moyens de subsistance des peuples autochtones pygmées en province du Nord Kivu à l'Est de la République démocratique du Congo

ANAPAC-RDC avait accompagné les communautés autochtones et locales dans le processus de la foresterie communautaire en constituant le dossier de demande de titre légal de sécurisation de l'APAC/Forêt communautaire de Matenda. Ce dossier était déposé auprès de l'administration locale ayant la forêt dans ses attributions. Tout en attendant la signature par l'autorité compétente (gouverneur de province).

II.1.5. Avec l'Appui technique et financier de IPRI, dans le cadre du projet intitulé « Appui à la Défense et la Promotion des Droits de l'homme et des Peuples Autochtones en République démocratique du Congo »

ANAPAC-RDC avait appuyé les activités de formation des leaders autochtones locaux sur la collecte des données en rapport avec les cas de violations des droits des peuples autochtones, les activités relatives au suivi du processus d'élaboration et de la validation du Document de la Politique foncière nationale ainsi que la préparation du premier forum national sur les Droits humains et des peuples autochtones dans la gouvernance et la gestion des Aires protégées en RDCongo ont été réalisées. Il sied de signaler également le soutien de l'organisation exécutive du projet aux deux(2) équipes d'investigation sur les affrontements entre les militaires et les bandes armées dans le parc de Kahuzi Biega et dont les conséquences n'ont pas échappé aux peuples autochtones.

a. Suivi de la réforme foncière

Ce projet avait soutenu 3 activités spécifiques des peuples autochtones en lien avec ce processus de la réforme foncière.

Il s'agit de :

i) de la préparation des autochtones à l'atelier de validation du Document de politique foncière qui avait permis de préparer un cahier de charge avec des préoccupations spécifiques des autochtones à intégrer dans le document de politique.

ii) la participation de 7 leaders et représentants des autochtones pygmées dont 3 femmes dans l'atelier national de validation du document de politique foncière nationale

iii) la réunion des leaders autochtones pour restituer les acquis de l'atelier de validation du Document de politique foncière et surtout définir les actions futures à mener pour s'assurer que le document final maintiendra les positions des peuples autochtones.



B. Suivi du processus de dialogue sur les Droits humains et la conservation de la nature,
Compte tenu des problèmes des Droits humains des peuples autochtones et les aires protégées, l'institut congolais pour la conservation de la nature, et les organisations des défenses des droits des peuples autochtones et des communautés locales dont ANAPAC RDC, se sont engagées à lancer un processus de dialogue national, à travers la tenue du tout premier forum national sur les Droits humains et des peuples autochtones dans la gestion et la gouvernance des aires protégées en RDCongo. .

2. Avec l'appui financier de BGF/GIZ dans son programme de Maintien et gestion de la biodiversité, projet de finalisation de la sécurisation de 4 sites APAC des communautés locales dans le territoire de Kailo, en province du Maniema

ANAPAC a accompagné les communautés dans la constitution de :

- 4 dossiers de demande de reconnaissance légales et sécurisation des sites APAC par des arrêtés du gouverneur ont été transmis au grand complet à l'autorité provinciale compétente par le chef de la Chefferie de Bangengele ;
- Les enquêtes socio-économiques, culturelles et démographiques ont été finalisées dans les villages restant : Liwamba/Lokoko pour les sites APAC OSEKALANGOMO ; LWANANO 1 et LWANANO 2 et au village UKA-IBWE pour les sites APAC KENDAKELOKALA et ONYONA afin de couvrir les 4 sites concernés. 44 Ménages ont été enquêtés pour la localité Uka-Ibwe et 42 pour Liwamba/Lokoko ;
- Une ébauche de l'avant-proposition de l'Edit sur la reconnaissance des APAC au Maniema qui a été produite fut présentée au cours d'un atelier organisée à Kindu à l'attention de la représentation provinciale des membres du gouvernement provincial, des services étatiques et des membres des organisations de la société civile environnementale, ou certaines recommandations ont été formulées aux parties prenantes au processus.
- les membres de communautés locales ayants droits de 4 sites APAC ont été organisés dans les comités de gestion et gouvernance de leurs APAC afin de pérenniser les valeurs culturelles.

TITRE III. SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CBD ET SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE DES INITIATIVES AYANT UN IMPACT SUR LES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES EN RDC

Cet axe, insiste sur le suivi de la mise en œuvre des dispositions pertinentes de la CDB et de ses Protocoles se rapportant aux APAC en vue de se rassurer de la prise en compte des droits des peuples autochtones. Il s'agira en outre de veiller au respect des garanties sociales, culturelles, économiques et écologiques inhérentes aux politiques, plans, programmes et projets pouvant impacter les droits des PAP et COLO.
Objectif 7 : D'ici à 2025, mettre en place un Cadre de concertation des organisations des Peuples autochtones et de la Société civile sur le suivi de la mise en œuvre de la CDB et de ses Protocoles ;
Objectif 8 : D'ici à 2025, mettre en place des moniteurs locaux de suivi de la sauvegarde sociale et environnementale sur les projets, programmes impactant les droits des peuples autochtones;

Objectif 9 : D'ici à 2025, mettre en place un programme permanent de remise à niveau des peuples autochtones, des communautés locales et d'autres acteurs impliqués dans le processus APAC.

III.1. Projets et/ou initiatives réalisée par ANAPAC RDC, avec l'appui de ses partenaires

III.1.2. Avec l'appui technique et financier de Rainforest Foundation Norway (RFNo) , dans le projet intitulé "Renforcer et promouvoir les Aires et territoires conservés par les populations autochtones et communautés locales (APAC) pour le maintien durable de la biodiversité et des écosystèmes en République Démocratique du Congo »



ANAPAC-RDC avait soutenu les activités suivantes :

- Le Cadre mondial de la Biodiversité de Kunming–Montréal met en exergue les Aires de conservation communautaire dans sa cible 3 relative à l'objectif 30 x 30, visant à atteindre 30% des espaces terrestres et marins voués à la conservation d'ici 2030 ; ce qui a particulièrement retenu l'attention du Gouvernement de la RD C d'aligner les objectifs nationaux aux cibles du cadre mondial de la biodiversité adoptée ainsi que l'actualisation de leurs stratégies et plans d'actions nationaux de la biodiversité. ANAPAC avait participé aux activités d'actualisation de la SPANB.
- Organisation des ateliers de Contribution à l'actualisation de la stratégie et plan national de la biodiversité (SPANB) et le 7e Rapport national de la biodiversité dans le but d'influencer la reconnaissance et la sécurisation des territoires occupés par les peuples autochtones en conformité avec le cible 3 du cadre mondial. Une taskforce multi-acteurs (experts et cadre de ministères sectoriels, société civile et autochtone) a été mise en place pour l'actualisation de cette SPANB et 7e rapport national de la biodiversité en RDC.

- Soutien à la participation des délègues de l'ANAPAC-RDC aux travaux de retraite qui visait comme but de passer en revue les objectifs nationaux de la biodiversité, les lois et reformes en cours, et les aligner aux cibles du cadre mondial de la biodiversité Kunming Montréal en tenant compte de ce cible 3.
- Soutiens à la participation des membres de COSPAB aux évènements internationaux sur la biodiversité dont la vingt-cinquième réunion de l'Organe Subsidiaire chargé de questions Scientifiques, Techniques et Technologiques (SBSTTA25) de la CDB a eu lieu à Nairobi, et le sommet sur les trois bassins forestiers du monde (bassin d'Amazonie, du Congo et de Bornéo Mékong Asie du Sud-Est) à Brazzaville (République du Congo). Ces évènements ont été marqués par la participation des PAP en vue d'influencer le financement vert pour la mise en œuvre du cadre mondial de la biodiversité, ce qui reviendra à la promotion et valorisation des APAC en RDC. Il était suivi de la restitution des résultats de ces évènements internationaux pour que les acteurs de la société civile dont les PACL soient informés des différentes questions en rapport avec le plaidoyer dans la prise en compte des droits et desiderata des peuples autochtones en lien avec la biodiversité.
- Soutenir les ateliers provinciaux de Vulgarisation du cadre mondial de la biodiversité Kunming Montréal ont été organisés.



III.1.2. Avec l'Appui technique et financier de Rainforest fund, (RFUND), dans le projet intitulé Appui au relèvement communautaire et la résilience au COVID-19 et renforcement des moyens de subsistance des peuples autochtones pygmées dans les paysages bio-culturels Est et ouest

ANAPAC-RDC avait réalisé les activités suivantes :

- Soutenir les activités tendant au sauvegarde environnementale et sociale en veillez au projet et/ou programmes qui ont des impacts négatifs sur les droits des peuples autochtones. Il s'agissait de soutenir les activités résilientes au COVID-19, en appuyant les moyens de subsistance, qui permet de réduire des impacts négatifs du Covid-19 sur la santé des peuples autochtones ainsi que sur les ressources naturelles des Territoires de Masisi, Walikale , Nyiragongo et Beni, Kiri respectivement dans les Provinces du Nord-Kivu et de Mai-ndombe. ;
- Appuyer deux champs pilotes communautaire dans le territoire de kiri, secteur de pendjwa, groupement BOLOMBI PENDJWA. Ces champs pilotes ont permis de renverser la tendance sur la discrimination à l'encontre des peuples autochtones face à leurs voisins Bantou qui utilisent les peuples autochtones comme une main d'œuvre locale. Envie de changer cette donne, ANAPAC-RDC avait appuyé ce champ communautaire des peuples autochtones.
- Une autre action consistait à renforcer les droits des autochtones pygmées sur leurs territoires, face aux programmes de REDD+, les Aires protégées et les Concessions d'exploitation minière en provinces de Maindombe, Ituri, Nord Kivu et Maniema », plus de 10 moniteurs été installé dans le territoire de Kailo en province de Maniema et 10 autres dans le territoire de Walikale en province de Nord-Kivu et les formations de renforcement des capacités sur les notions du droit, CLIP ont été tenues.

- Les délègues de l'ANAPAC-RDC avaient Participé au sommet des trois bassins forestiers du monde qui s'est tenue à Brazzaville,
- Les délègues de l'ANAPAC-RDC avaient Participé à la COP28 sur le changement Climatique
- Les délègues de l'ANAPAC-RDC avaient Participé à la 8e table ronde multi acteurs sur la foresterie communautaire en RDC a Kisangani ;

VI. 1.2 ; Assemblée générale, conseil d'administration et autres activités organisées par ANAPAC RDC pour son renforcement institutionnel

- Tenue de la Réunion du conseil d'orientation sur l'adoption des rapports des activités réalisées par ANAPAC-RDC de 2021- 2023,
- Tenue de l'assemblée Générale ordinaire de l'ANAPAC-RDC de 2023 avec la participation des membres des communautés gardiennes des APAC de tous les paysages bio-culturels.
- Assemblée Générale sous-région d'Afrique Centrale (Kribi au Cameroun) sur les APAC du 10 au 12 août 2023.

V. Notre Equipe

Ces réalisations sont concrétisées grâce à l'équipe des facilitateurs communautaires de l'ANAPAC-RDC, il s'agit de

N°	Prénom et Noms	Position au sein de l'organisation
	Joseph ITONGWA MUKUMO	Directeur Exécutif National
	Prescilia MONIREH	Chef de projet/Facilitateur Com
	Alex MWENELWATA	Chargé de l'Adm/Facilitateur Com
	Léonard BOMBOLE	Chargé de questions Juridiques/Fac.
	Egide MBOYOLO	Chargé de la logistique/Fac.com
	Blair BYAMUNGU	Chargé d'animation/Facilitateur
	Guy MAKULUKA	Chargé de Monitoring/Fac.Com
	Daniel MABENGO	Chef de projet (ICI)
	Merlin MBULA	Chargé de la communication
	Ormeline LUTETE	Comptable/facilitatrice Com





Des Contraintes et défis

- ✓ Absence d'un texte juridique spécifique de reconnaissance des APAC en RDC ;
- ✓ Faible implication des acteurs étatiques.
- ✓ Faible connaissance et compréhension commune du Concept
- ✓ Méconnaissance par certains acteurs étatiques et partenaires de la protection des aires protégées des efforts de conservation et de gouvernance de la Biodiversité par les Peuples Autochtones et Communautés Locales (PACL)
- ✓ Cadre légal et règlementaire déficitaire
- ✓ Faible financement du processus de sécurisation des terres des PACL
- ✓ Risques et menaces: déforestation, spoliation des terres, insécurité, exploitation minière et pétrolière, acculturation

Perspectives

- ✓ Renforcer la synergie des acteurs (PACL, ONG, Etat, Partenaires Techniques et Financiers, etc) pour aboutir à la documentation et sécurisation juridique des AMCE/APAC en RDC;
- ✓ Saisir l'opportunité des reformes légales sectorielles en vue d'assurer la reconnaissance légale spécifique des APAC:
- ✓ Mobiliser des financements conséquents, afin de mener des activités de plaidoyer à tous les niveaux, et soutenir les actions d'amélioration des moyens de subsistance des PACL dans les APAC.
- ✓ Apparition des APAC sur la base de données sur les CFCL ou des AP de la RDC
- ✓ Suivre et influencer la mise en oeuvre de la loi 22/030 portant promotion et protection des droits des Peuples Autochtones Pygmées en vue de développer des textes spécifiques sur les APAC et Aires de conservation communautaire en vertu des articles 43 et 48.

Conclusion

Toutes les activités arrêtées tout au long de l'année 2023 se sont réalisées comme prévues et elles ont contribué à 90% à la stratégie et plan d'action d'accompagnement des APAC en RDC. À tous nos partenaires, merci de nous faire confiance et de soutenir de manière technique et financière la vision de l'ANAPAC-RDC.

Nos Partenaires techniques et financiers

- ***NOS CONTACTS***

Adresse : 50B, Avenue Limaya, Quartier Salongo, KINSHASA –KITAMBO
Téléphone: +243 859120349, +243 840906518, +243854165604
E mail: anapac.rdc@gmail.com , jitongwa71@gmail.com alexkapupu@gmail.com
Pays : République Démocratique du Congo